

ENFANT DE 12 ANS DEMANDE A ETRE ENTENDU

Par Visiteur23174, le 16/11/2011 à 20:48

Bonjour,

Nous passons en conciliation dans 8 jours, j'avais demandé la RP, mais sous la pression et le harcèlement je vais accepter la RA. Il y avait beaucoup de soucis il y a encore deux mois, notamment d'alcool, il fait beaucoup d'efforts mais je reste vigilante.

Mon fils de 12 semble m'en "vouloir" de ne pas me battre plus, même s'il sembler accepter la RA. Il a demandé à voir le juge, mais je ne suis pas trop pour, je pense que pour les enfants c'est plutôt perturbant. Dois-je le laisser faire ? Comment cela se passe ? Dois-je le demander à la conciliation ? Sera t'il entendu par la même juge que nous ? Dans quel délai ?

Beaucoup de manip' de la part de leur père et je pense qu'il essayera de le "diraiger" dans ses propos, notamment par rapport à l'alcool.

Si la RA est instaurée, les enfants peuvent-ils demander à être entendus après, si souci particulier ?

Par Domil, le 16/11/2011 à 20:49

Ce n'est pas à vous de décider. C'est à l'enfant et au juge. Il écrit au juge pour demander à être entendu

"laisser faire" ? Si le juge apprend que vous avez interdit à l'enfant de le faire ou fait pression sur lui, ça jouera contre vous.

Par Visiteur23174, le 17/11/2011 à 15:53

Il l'a demandé deux fois mais n'en a plus reparlé... l'audience est jeudi prochain...